

**RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale g rontologique
favorisant la participation et l'autod termination des personnes  g es**

Rappel du postulat

En juin 1994, le d put  Marc Vuilleumier demandait au Conseil d'Etat, par voie de motion, de d finir en collaboration avec les associations actives dans ce domaine, son r le   l'endroit du mouvement associatif dans la politique g rontologique cantonale.

En juin 2005, le Conseil d'Etat rend un rapport   ce sujet.

Dans sa r ponse, le Conseil d'Etat rappelle son r le et ses limites dans le cadre de la coordination et l'application des assurances et r gimessociaux. Il d veloppe une liste d'actions et d'intentions "sur trois volets de la politique g rontologique du canton : les programmes d'h bergements, de maintien   domicile, de pr vention et de promotion de la sant ."

En ao t 2007, le Conseil F d ral publie sa strat gie en mati re de politique de la vieillesse en donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003.

Nous ne rappellerons pas ici dans le d tail tous les faits bien connus:

-  volution d mographique*
- d veloppement du maintien   domicile*
- n cessit  de retarder l'entr e en EMS*
- n cessit  du soutien aux proches*
- isolement des a n s   domicile*
-  loignement ou inexistence de membres de famille proches*
- etc.*

Le rapport du Conseil F d ral d gage deux grandes orientations compl mentaires:

- La premi re mise sur les ressources et les potentiels et cherche   favoriser l'autonomie et la participation des personnes  g es, ainsi que la reconnaissance de leurs propres prestations vis- -vis de proches.*
- La seconde prend en compte les besoins sp cifiques des personnes  g es, veille   garantir une existence et une fin de vie digne et autant que possible en accord avec les pr f rences individuelles.*

En r action au rapport du Conseil F d ral "strat gie en mati re de politique de la vieillesse", le Conseil Suisse des A n s (CSA) pr cise :

"L'important est de distinguer clairement la politique des seniors de celle des soins de vieillesse. La politique des seniors vise ce que l'on appelle le 3e  ge, une phase de vie caract ris e par une sant  en principe bonne et du temps libre   utiliser de mani re autonome.

L'existence d'une politique des seniors est un préalable au développement de l'initiative individuelle et à une participation active à la politique et à la société. Limites d'âge, difficultés de contact avec les autorités ou restrictions d'accès à la formation continue, tous des facteurs discriminatoires et déshonorants dans toutes les phases de vie. Pour améliorer la participation, le goût de s'investir et l'autodétermination, le rapport du Conseil Fédéral propose seize actions possibles, qui se fondent sur les ressources et le potentiel des hommes et des femmes du 3e âge."

La "politique des seniors" ainsi désignée par le CSA fait écho aux conclusions du programme national de recherche sur la vieillesse (PNR32), qui spécifient :

"Une politique en faveur des personnes âgées et d'un meilleur vieillissement pour tous vise essentiellement trois thèmes centraux:

- L'autonomie : le maintien ou l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées dans leur vie quotidienne.*
- La solidarité : le renforcement de l'aide et de la solidarité entre les diverses générations et entre les divers groupes de personnes âgées qui puisse assurer les meilleures conditions de vie et les droits fondamentaux tout au long de son vieillissement (ex. : personnes âgées en bonne santé envers les individus frappés de handicaps etc...)*
- La participation : préservation et renforcement de la participation active des personnes âgées à la vie familiale ainsi qu'aux événements sociaux et culturels se produisant dans notre société."*

Nous constatons que la politique de la vieillesse, conduite tant sur les plans fédéraux que cantonaux au fil des dernières décennies, a investi ses principaux efforts dans la consolidation des revenus de substitution à la retraite ainsi que dans le développement des soins à domicile et en établissements médicalisés. C'est tant mieux. Toutefois, les défis actuels et pour les années futures consistent à favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes ou leurs quartiers, tant en réponse à leurs besoins qu'au titre de valorisation de leurs propres ressources.

Il faut relever, positivement, que certaines communes ont déjà lancé des programmes allant dans le sens d'une meilleure intégration et participation sociale des personnes âgées, on peut citer ici : Yverdon, Vallorbe, Nyon et Lausanne. Le renforcement et la mise en valeur de ces efforts communaux, par un effort de reconnaissance et de coordination cantonal, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre serait certainement souhaitable.

Le nombre des personnes concernées est conséquent. Dans le canton de Vaud:

- 30'000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules, le plus souvent à la suite de veuvage ou de séparation. Elles sont concernées par les risques liés à l'isolement social qui affecte la santé physique et psychique, avec ses pénibilités et ses coûts.*
- 80'000 personnes parviennent chaque année en âge de retraite. Elles jouissent généralement d'une bonne santé, disposent de temps disponible et bénéficient d'un important capital de connaissances et d'expériences. Elles sont souvent désireuses de mettre à profit leurs disponibilités et leurs compétences en s'engageant en faveur de la communauté, dans des activités d'utilité sociale.*

En revenant au rapport stratégique du Conseil Fédéral, il s'agit donc de distinguer entre

- le développement de l'action sociale en faveur de la participation et l'autodétermination des personnes du 3e âge et*
- le développement des soins de vieillesse (pour le 4e âge notamment à domicile).*

*Cette distinction claire est propre à dynamiser **la politique de la vieillesse.***

*Le véritable **enjeu de la politique de la vieillesse** peut être résumé ainsi :*

- *Promouvoir et soutenir pour les personnes du 3^e âge un mode de vie actif et autonome, aussi longtemps que possible.*
- *Promouvoir notamment l'engagement des personnes du 3^e âge en faveur de leur entourage du 4^e âge.*

Le cœur de la politique cantonale des seniors devrait être d'encourager les personnes du 3^e âge, notamment les jeunes retraités qui quittent la vie professionnelle, à s'engager activement dans leurs villages et leurs quartiers dans des activités d'utilité sociale.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. *De tenir compte des grandes lignes de la stratégie du Conseil Fédéral en matière de politique de la vieillesse et de vérifier son applicabilité à la spécificité du canton de Vaud.*
2. *De proposer aux communes des méthodes permettant de favoriser l'engagement des personnes retraitées, notamment des jeunes retraités, en faveur de la vie sociale des communes et des quartiers ainsi que de la solidarité entre les générations (entre 3^e et 4^e âge notamment).*
3. *De soutenir le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, tant de type communautaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier que sous la forme de services bénévoles de favoriser l'échange d'expérience entre les communes.*
4. *De favoriser sur tout le territoire du canton l'accès à l'information sur l'offre des prestations, publiques et privées.*
5. *De mettre sur pied le comité consultatif de promotion de l'intégration sociale des personnes âgées vivant à domicile, mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Marc Vuilleumier (cf p56) (prévu en 2006).*
6. *D'impliquer, en favorisant concrètement leur collaboration, les représentants du monde associatif concernés dans l'élaboration des propositions concrètes.*

Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat

En vue de préparer la réponse à ce postulat, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) a proposé aux associations de communes vaudoises (Union des communes vaudoises- UCV - et Association de Communes vaudoises - AdCV), de participer à l'élaboration de la réponse, dès lors que le postulat demande qu'elles soient intégrées à la réflexion.

Pour ce faire, elles ont été contactées et elles ont accepté d'organiser avec le SASH en 2014 un forum ouvert à toutes les communes intéressées. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux que la réponse pourra être rédigée.

Il sera proposé aux communes intéressées toute une série d'outils permettant de favoriser l'engagement des personnes retraitées et de soutenir l'intégration sociale des personnes âgées.

Ces travaux devraient se terminer en automne 2014 et la réponse au postulat pourra intervenir à fin 2014.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 octobre 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean